

Paris, le 10 avril 2021

Madame la Députée,

Par courriel du 7 avril 2021, vous avez sollicité l'avis du Haut conseil pour le climat concernant la définition d'une rénovation performante, afin d'éclairer le débat parlementaire du projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets. Vous avez souhaité savoir si du point de vue des politiques climatiques une rénovation performante pouvait consister en l'atteinte d'un gain de deux classes énergétiques et d'autre part de l'atteinte de la classe A, B C ou D par exception ; et si elle devait concerner les six postes listés et en discussion par voie d'amendement.

Sur le fondement des travaux du Haut conseil pour le climat, notamment le rapport « Rénover mieux, leçons d'Europe », publié à l'automne 2020, le secrétariat du HCC est en mesure de vous apporter les indications qui suivent.

Une rénovation performante permet d'atteindre un niveau « bâtiment basse consommation » (BBC), défini par une consommation conventionnelle en énergie primaire inférieure à 80 kWh/m²/an¹. Ce niveau, qui répond aux objectifs de la politique énergétique nationale², est repris dans la stratégie nationale bas-carbone (SNBC), visant l'atteinte d'un niveau BBC équivalent en moyenne sur l'ensemble du parc³. Il recherche à minimiser les impacts environnementaux liés à la production et à la consommation d'énergie, améliorer l'efficacité énergétique d'un secteur fortement consommateur⁴, maîtriser la facture en énergie des ménages ainsi que leur confort thermique, et réduire la dépendance énergétique du pays⁵.

De plus, une rénovation performante au regard de la SNBC aboutit à une consommation énergétique totalement décarbonée sur la phase d'usage du bâtiment⁶. Cela implique le recours au chauffage bas-

¹ Arrêté du 29 septembre 2009 relatif au contenu et aux conditions d'attribution du label « haute performance énergétique rénovation » <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021089668/>

² Article L100-4 du code de l'énergie https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039369320/

³ Orientation B2 de la stratégie nationale bas-carbone https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2020-03-25_MTES_SNBC2.pdf

⁴ Le secteur résidentiel-tertiaire représentait 46% de la consommation finale en énergie de la France en 2019. Source : Chiffres clés de l'énergie Édition 2020 https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2020-11/datalab_70_chiffres_cles_energie_edition_2020_septembre2020_1.pdf

⁵ En 2019, 54,6% de l'énergie consommée en France est produite sur le territoire. Source : Bilan énergétique de la France pour 2019 <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/bilan-energetique-de-la-france-pour-2019>

⁶ Orientation B2 de la SNBC.

carbone, telles les pompes à chaleur, le raccordement aux réseaux de chaleur, ainsi que, pour les zones géographiques et les usages où ces technologies sont adaptées, le solaire thermique et la géothermie.

En outre, une rénovation performante assure le confort des occupants en toutes saisons, dans un contexte où le climat change⁷. Cela implique d'anticiper, à l'échelle des territoires, les évolutions climatiques des décennies à venir, et d'en tenir compte dans la conception et la réalisation du projet de rénovation.

Enfin, une rénovation performante garantit une bonne qualité de l'air intérieur et préserve le bâti contre les éventuelles pathologies générées par les travaux⁸. Il s'agit notamment d'assurer un renouvellement régulier de l'air intérieur et de prévenir les risques de moisissures, ces dernières contribuant à la dégradation structurelle des murs.

En résumé, une rénovation performante au regard des enjeux climatiques vérifie cinq critères :

- Atteinte d'un niveau de consommation conventionnelle en énergie primaire inférieure à 80 kWh/m²/an
A cet égard le HCC rappelle que dans son courrier du 22 mars adressé à la ministre de la Transition écologique et relatif au projet de refonte du DPE, il recommande d'aligner les seuils énergétiques des étiquettes A et B du DPE avec la définition des niveaux BBC neuf (50 kWh/m²/an) et rénovation (80 kWh/m²/an). En ce sens l'atteinte de la classe C ne saurait être considérée comme une rénovation performante, pas plus que celle de la classe D, même à titre exceptionnelle. S'il devait exister des exceptions architecturales ou patrimoniales précisément encadrées qui entraveraient la réalisation d'une rénovation dite performante, elles ne justifieraient pas pour autant d'en changer la définition.
- Production de chaleur et d'eau chaude sanitaire via un vecteur énergétique bas-carbone,
- Confort en toutes saisons dans un contexte où le climat change,
- Qualité de l'air intérieur assurée,
- Préservation du bâti.

Concernant les moyens techniques à mobiliser, réussir une rénovation performante nécessite effectivement de traiter les six postes suivants : l'isolation des murs, des planchers bas et de la toiture, le remplacement des menuiseries extérieures, la ventilation, et la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire bas-carbone. Il faut également traiter les interfaces associées.

Selon l'ADEME, la manière la plus efficace de réaliser une rénovation performante est en une seule étape.⁹ En effet, une rénovation performante réalisée en une étape permet d'obtenir les meilleurs résultats au regard des cinq critères retenus ci-dessus, et ce sans les surcoûts associés à un parcours de rénovations en plusieurs étapes. Au-delà de deux étapes, le respect des critères d'une rénovation performante est compromis.

⁷ Haut conseil pour le climat (2020). Rénover mieux : leçons d'Europe (p.53)

<https://www.hautconseilclimat.fr/publications/relover-mieux-lecons-deurope/>

⁸ ADEME, Dorémi, Enertech(2020). La rénovation performante par étapes - Étude des conditions nécessaires pour atteindre la performance BBC rénovation ou équivalent à terme en logement individuel.

<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/4168-renovation-performante-par-etapes.html>

⁹ ADEME, Dorémi, Enertech(2020). La rénovation performante par étapes - Étude des conditions nécessaires pour atteindre la performance BBC rénovation ou équivalent à terme en logement individuel.

<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/4168-renovation-performante-par-etapes.html>

Des contraintes techniques, architecturales ou patrimoniales peuvent empêcher la réalisation d'une rénovation performante dans certains cas, qu'il convient de définir précisément et de circonscrire au maximum. Il faut alors se résoudre à une ambition moindre. A l'inverse, certains bâtiments permettent d'aller plus loin que les critères de la rénovation performante. Il convient dans ces situations d'encourager les rénovations les plus performantes, qui viendront compenser celles qui le sont moins, conformément à l'objectif d'un niveau BBC en moyenne contenu dans la SNBC.

Enfin, et de manière générale, la qualification de rénovation performante n'a de sens que si elle correspond à une réalisation effective. En conséquence, il est nécessaire de prévoir un contrôle *in situ* des travaux de rénovation réalisés¹⁰, qui s'appuie autant que possible sur des mesures physiques, comme un test d'étanchéité à l'air.

En espérant que ces éléments répondent à vos interrogations, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Députée, l'expression de notre considération distinguée.

Olivier Fontan
Directeur exécutif

Mme Marjolaine Meynier-Millefert
Députée de la 10ème circonscription de l'Isère
Assemblée nationale
126 Rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

¹⁰ Rapport annuel 2020 – Redresser le cap, relancer la transition (p.57)
<https://www.hautconseilclimat.fr/publications/rapport-annuel-2020/>